

## **URGENT Attestation Effets sanitaires du Linky Procédure Conseil d'Etat Voulez-vous transmettre cette demande de témoignages**

Bonjour Alain,

La procédure déposée devant le Conseil d'Etat le 13 février 2017 touche à sa fin et il ne nous reste que quelques jours pour déposer notre mémoire en réponse à celui que l'ANSES a fait parvenir au Conseil d'Etat en juillet

(<http://www.santepublique-editions.fr/Linky-procedures.html>)

Le but de cette procédure est de faire annuler le rapport de l'ANSES de décembre 2016, sur lequel s'appuient de nombreux décideurs pro-Linky, et de contraindre l'ANSES à prendre en compte les cas des personnes ayant dû quitter leur domicile après la pose du Linky, ou subi d'autres troubles de santé.

Votre contribution, en tant que personne ayant des contacts avec des personnes qui ont eu à subir de tels graves inconvénients à la suite de la pose du Linky, est primordiale et c'est pourquoi je me permets de vous demander de bien vouloir leur demander de rédiger un témoignage qui sera joint à notre tout prochain mémoire.

Nous avons attentivement lu les témoignages transmis à l'ANSES (sans réponse de sa part, semble-t-il ?), et les attestations des personnes suivantes seraient particulièrement utiles au dossier :

- Etudiante 20 ans	- n° 66 (idem n° 19)	- n° 57
- n° 72	- n° 59	- n° 28

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir relayer ce message de façon ciblée à ces personnes, ou d'autres que vous pourriez connaître.

Pour que leur témoignage soit recevable, il devra être rédigé sur le formulaire CERFA et accompagné de la photocopie recto-verso de leur pièce d'identité.

[http://www.santepublique-editions.fr/objects/Cerfa\\_11527-02\\_attestation\\_temoin.pdf](http://www.santepublique-editions.fr/objects/Cerfa_11527-02_attestation_temoin.pdf)

En joignant ce document :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/je-temoigne-contre-linky.pdf>

Afin de nous permettre de l'intégrer dans le temps imparti au dossier que nous préparons actuellement, il devrait nous parvenir par courrier ou par mail.

Par courrier, avant le samedi 28 juillet 2017 :

SantéPublique éditions  
20, avenue de Stalingrad  
94260 FRESNES

Avant le dimanche 29 juillet à 15h, par mail intitulé « Attestation Conseil d'Etat » adressé à :  
info@santepublique-editions.fr

Alain, vous pouvez également rédiger votre propre attestation donnant le nombre de cas que vous connaissez personnellement de personnes ayant dû quitter leur logement après la pose du Linky (sans donner leurs noms), ou subi d'autres graves inconvénients, et décrivant les différentes situations que vous avez pu constater personnellement.

Cette procédure étant la seule existant à ce jour au niveau national, centrée sur la question de la santé, nous vous remercions vivement pour votre participation.

Bien sincèrement à vous,

Annie Lobé

Journaliste scientifique indépendante <http://www.santepublique-editions.fr>